



PROCES-VERBAL

de la séance du Conseil communal

du mercredi 1^{er} juin 2022

N°11/ 2021-2026

Présidence de **M. Jean-Pierre MORISETTI**

Le Conseil siège à la demande conjointe de la Municipalité et du Bureau du Conseil, dans la salle Agora du CUBE.

99 Conseillères et Conseillers ont été régulièrement convoqués.

85 sont présents (un sera présent suite à son assermentation)

14 sont absents.

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer :

Conseillères et Conseillers absents et excusés : **ADLER Françoise, BOILLAT Sébastien, BRUHWILER Lucas, BUCHER Johan, BUCHER Sylvio, DUPONTET Aline, ELSIG Céline, ETTER Sarah, GANNA Alexandre, GETAZ Guillaume, KUBLER Steven, MASSEREY Jérôme, MAYOR Christine, SIMON André.**

DOCUMENTS EN MAIN DES CONSEILLERS

- Ordre du jour
- Préavis municipal N° 22/6.22
- Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis N° 8/4.22
- Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis N° 9/4.22
- Rapport municipal N° 21/6.22 concernant les demandes d'autorisation générales
- Réponse écrite aux questions de M. Michaël Fürhoff concernant l'approvisionnement en gaz

M. le Président Jean-Pierre MORISETTI apporte 5 modifications à l'ordre du jour.

- | | |
|---------------------------|--|
| <u>Point 10 nouveau</u> : | Postulat du groupe Vert'libéraux « Alignement des objectifs de la Ville sur les objectifs climatiques fédéraux et cantonaux ». Dépôt et développement. |
| <u>Point 11 nouveau</u> : | Postulat du groupe PLR Francescato « Des mesures pratiques, localisées et rapide pour renforcer l'attractivité du vélo ». Dépôt et développement. |
| <u>Point 12 nouveau</u> : | Postulat Camille Robert et consorts : « Le harcèlement de rue existe à Morges aussi ». Dépôt et développement. |
| <u>Point 13 nouveau</u> : | Postulat du groupe PLR « Un règlement des terrasses adapté à la réalité post-covid » Dépôt et développement. |
| <u>Point 14 nouveau</u> : | Interpellation du groupe PSIG : « Comment favoriser l'accueil de la population ukrainienne à Morges ? » Dépôt et développement. |

M. le Président Jean-Pierre MORISETTI ouvre la discussion sur cet ordre du jour.

Elle n'est pas demandée.

L'ordre du jour tel que modifié est approuvé à l'unanimité.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 4 mai 2022

Mme Tatyana LAFFELY JAQUET indique une correction à la page 232 concernant la décision du préavis N° 19/5.22 - *Demande d'un crédit de CHF 565'000.00, période 2021-2025, pour le matériel des carrefours à feux existants destiné à permettre une détection de la flotte MBC et une priorisation « dans le temps », subvention non déduites*. Le point 2 était erroné, la bonne lecture est la suivante, qui tient compte de l'amendement de M. Vincent Duc :

2. de dire que le montant de CHF 565'000.00 sera porté aux comptes de l'année de réalisation des travaux sur le compte 43000.3142.0.

M. Michael FRANCESCATO demande de corriger son appartenance politique en pages 233 et 234, soit PLR et pas Vert.e.s.

Le procès-verbal ainsi modifié est accepté par 80 voix, une voix contre et deux abstentions.

2. Démission d'une Conseillère communale

M. le Président Jean-Pierre MORISETTI lit la lettre de démission de Mme Magalie Bouvier, démissionnaire du groupe PLR.

Mme Bouvier est entrée au Conseil communal le 10 juin 2021 et est remerciée pour son engagement politique.

3. Assermentation d'un Conseiller communal

Conformément à l'article 84 de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), le Bureau a élu dans sa séance ordinaire du 24 mai 2022, M. Antonio Sousa en remplacement de Mme Magalie Bouvier, démissionnaire pour le groupe PLR.

M. Antonio Sousa prête serment selon le protocole en vigueur et rejoint les rangs de l'assemblée. Son vote sera pris en compte lors des décisions.

4. Communications du Bureau

- Les résultats des votations fédérales du 15 mai 2022 sont énoncés, ils sont disponibles en ligne sur le site de la Ville.
- Le Préfet a trouvé les archives et registres du Conseil communal en ordre conformément aux dispositions légales lors de sa visite en date du 17 mai 2022. Hormis des signatures et tampons qui devront encore être ajoutés sur certains documents.

- La Passation des pouvoir aura lieu le 6 juillet à 18h30 à l'Hôtel-de-Ville
- Une nouvelle version du préavis municipal N° 22/6.22 a été transmise, le lieu de rencontre de la commission, soit la Capitainerie a été précisé ainsi que quelques chiffres modifiés. La version électronique transmise par M. Stella est la version à utiliser.

5. Communications de la Municipalité

Mme la Syndique Mélanie WYSS annonce une communication orale qui sera présentée par **Mme la Municipale Laure JATON** :

PLAN D'AFFECTATION MORGES GARE-NORD – MISE À L'ENQUÊTE PUBLIQUE

« La Municipalité vous informe que le Plan d'affectation Morges Gare-Nord sera mis à l'enquête publique, du 18 juin au 17 juillet.

Durant cette période, les documents, soit le règlement, le plan et le rapport 47 OAT - seront consultables matériellement à la Direction de l'Urbanisme, constructions et espace public ainsi qu'au greffe à l'Hôtel de Ville. Et également sur le site internet de la Ville.

En quelques mots, cette planification, c'est la dernière pièce du puzzle de la rénovation du quartier de la Gare. Elle couvre un secteur stratégique pour le développement de la Ville et permet de finaliser l'ensemble des équipements du quartier de la gare, mais au nord cette fois.

Le périmètre couvre le quartier entre l'avenue Marcelin, J.J.-Cart et le sentier de St-Roch, la parcelle communale verte le long de l'autoroute et la place entre la dépose-minute actuelle et la caserne du SIS Morget.

Trois zones sont prévues : 1. Zone de verdure telle qu'elle est actuellement 2. Zone d'habitation de moyenne densité, là où se trouvent les immeubles actuels et 3. La zone centrale qui permettra d'accueillir la gare routière pour les bus régionaux (724 à 735) ainsi qu'un programme d'activités.

Ce PA permet ainsi d'établir un lien fort entre le nord et le sud de la Gare, d'améliorer largement l'interface de transports publics et de dégager la place Sud, qui pourra être aménagée comme une vraie place, un espace public de qualité, accueillant, confortable pour toute notre population.

Cette planification est une pièce essentielle de la rénovation du quartier de la Gare. Elle permet de s'assurer notamment de la création d'un passage sous voies traversant, ouvrage très attendu par la population morgienne, qui débouchera sur le périmètre du PA et sur la gare routière.

Une séance d'information pour les propriétaires directement concernés sera organisée et une séance d'information publique aura lieu lundi 27 juin 2022, à 18h30, dans la salle des Alpes de l'Hôtel Mont-Blanc. La Direction de l'urbanisme, les

mandataires et expert-es présenteront le projet qui pourront répondre à toutes les questions. »

M. Xavier DURUSSEL a des remarques sur les autorisations générales. À titre préliminaire il souhaite rappeler que le groupe des Vert.e.s est toujours dans l'attente d'une politique foncière comme demandé dans la motion du 3 avril 2019 et accepté à l'unanimité en séance du 3 avril 2020, quand est-ce qu'une réponse peut-elle être espérée ?

Il relève que pour le novice la conception du document sur les autorisations générales n'est pas très clair. Pour chaque ligne sur les points 1 et 2, il serait utile d'avoir une explication pour savoir s'il s'agit d'une aliénation ou d'une acquisition, serait-il possible d'ajouter une telle mention ?

Une question sur le point 1, la parcelle 41.66 Fraternité de Prélionnaz, quand est-ce que la population pourra en profiter ?

Point 2, parcelle 674 Marcelin, il est noté dans les autorisations générales de statuer sur les aliénations et acquisitions de biens immobiliers destinés exclusivement au développement économique et nécessitant célérité et discrétion, en quoi ce bien est-il destiné exclusivement au développement économique, ce n'est pas précisé ?

Mme la Municipale Laetitia BETTEX répond à la question sur la remise en fonction de la Fraternité, le bâtiment sera remis à disposition de la population à partir de début août 2022. Il était prévu de communiquer prochainement sur le sujet, c'est une avant-première.

Mme la Municipale Laure JATON répond à la question sur la politique foncière, ce dossier n'est pas simple et la Municipalité y travaille d'arrache-pied et espère présenter sa réponse devant le Conseil d'ici la fin du 2ème semestre 2022.

6. Communications des associations intercommunales

Mme Camille ROBERT revient sur le conseil intercommunal de Police Région Morges (PRM) du 24 mai. Elle souhaite communiquer sur le vote sur la révision des statuts, qui a nécessité 8 séances de travail à la commission en charge. Il y avait une dizaine d'amendements, dont deux qui impactaient Morges et c'est de cela qu'elle veut parler ce soir.

Le premier concernait la présidence du comité de direction, la commission demandant que la présidence ne revienne pas, en principe, à la Ville de Morges. Le comité de direction, présidé actuellement par M. Laurent Pellegrino, était contre cet amendement. Le résultat des votes a abouti à une égalité de 15 voix pour et 15 voix contre, le président a tranché en acceptant l'amendement. À savoir que les 15 personnes contre l'amendement étaient 15 délégués de Morges.

Le deuxième amendement concerne la prise de décision. L'amendement stipule que pour qu'une décision soit valablement prise il faut la majorité et en plus de cela le vote de deux personnes qui ne sont pas de la commune de Morges. Si une décision est prise à la majorité mais que celle-ci est constituée de membres de la Ville de Morges uniquement, la décision n'est pas valable. Cet amendement a été accepté par 13 voix contre et 17 voix pour. Les 13 voix étant celles des délégués de Morges, tous partis politiques confondus. Le vote final était identique, 13 voix contre 17. Ces décisions ont un impact important sur la gouvernance de cette association intercommunale et sur le rôle que joue la Ville de Morges au sein de ce Conseil, on aura l'occasion d'en rediscuter lorsque cela arrivera sur la table du Conseil communal de Morges car une commission traite le sujet et il sera possible soit d'accepter les statuts soit de les refuser mais on ne pourra pas les amender.

Mme Catherine HODEL intervient sur le même sujet et annonce que le budget et les comptes ont été acceptés sans aucune question. Ensuite il y a eu un préavis pour une participation financière de la PRM à la société STA pour le futur stand de tir, à hauteur de près de CHF 300'000.00 qui a aussi été accepté par le conseil intercommunal et finalement les statuts dans leur ensemble, avec les 8 amendements ont été acceptés par le conseil intercommunal.

7. Nomination de la commission chargée de la prise en considération du postulat du groupe PSIG « Faciliter et accélérer les rénovations thermiques des bâtiments grâce à l'instauration de bonnes pratiques ».

Les Commissaires sont :

- Alexandre DE TITTA
- Marc BALLY
- Béatrice GENOUD-MAURER
- Sandra IMHOF ZRIOUI
- Camille ROBERT
- Estelle BASTIAN
- Julien BESUCHET

8. Préavis de la Municipalité

N° 22/6.22 Demande d'un crédit de CHF 735'000.00 TTC, subventions cantonales non déduites, pour la pose d'un bras d'amarrage aux pontons E-F-G-H et le renforcement des digues au port du Petit-Bois, ainsi que le renforcement des digues et le dragage au port du Château – 1^{ère} séance de commission. Présidence PLR.

Les commissaires sont :

- André WALTHER
- Logan ROMANENS
- Michael FRANCESCATO
- Sylvie TRUDU
- Michaël FURHOFF
- Alexandre GANNA
- Sylvie FAY

9. Rapports de commissions

N° 20/6.22 **Demande d'un crédit de CHF 475'000.00 TTC pour la réalisation du projet des nouveaux arrêts de bus « Pâquis » et « Longeraie », subvention PALM non déduite.**

M. Bertrand GILLIARD président-rapporteur de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions du rapport qui sont identiques à celles du préavis municipal.

Mme Aude JARDIN au nom du groupe des Vert.e.s a bien entendu le vœu de la commission de mettre de la verdure sur ces constructions et le groupe souhaite l'appuyer et ajouter un vœu qui demande à la Municipalité de se pencher sur la possibilité d'inclure les toitures végétalisées extensives, un postulat suivra dans ce sens-là prochainement.

La parole n'est plus demandée.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité ;
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de la prise en considération de cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

(77 OUI, 0 NON et 4 abstentions)

1. d'adopter, sous réserve de ratification par département compétent, le projet de création des nouveaux arrêts de bus « Pâquis » et « Longeraie » » soumis aux enquêtes publiques de novembre 2021 et janvier 2022 ;
2. d'accorder le crédit de réalisation d'un montant de CHF 475'000.00 pour la création des nouveaux arrêts de bus « Pâquis » et « Longeraie », subvention PALM non déduite ;
3. de dire que le montant de CHF 475'000.00 sera amorti en règle générale, en 20 ans, à raison de CHF 23'750.00 par année à porter en compte dès le budget 2023.

N° 9/6.22

Demande d'un crédit de CHF 125'000.00 TTC pour l'implantation d'un nouvel écopoint à la rue centrale, participation de tiers non déduite.

M. Clément BOURGEOIS président-rapporteur de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions du rapport qui sont identiques à celles du préavis municipal.

M. Bertrand GILLIARD a été effrayé en voyant ce préavis et la conclusion de la commission, quand on pense aux sommes investies dans de multiples études depuis environ une quinzaine d'années quand on a commencé à parler de l'aménagement de tout le quartier, ensuite de l'aménagement de la rue Centrale, puis de la rue des Sablons, et maintenant on en arrive tout à coup à constater qu'il faut des écopoints et comme on sait pas où les mettre on les met au milieu de la rue Centrale alors qu'elle est censée être sympathique et accueillante. Il est effrayé de constater que toutes ces études n'ont pas servi à grand-chose alors que ces problèmes étaient parfaitement identifiables il y a passé dix ans.

La parole n'est plus demandée.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

(55 OUI, 8 NON, 17 abstentions)

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 125'000.00 pour l'implantation d'un nouvel écopoint à la rue Centrale, participations de tiers non déduites ;
2. de dire que le solde du montant à la charge de la Commune soit CHF 31'250.00 sera amorti en une fois en 2023 par prélèvement sur le compte N° 451000.3115.00 (Achats de véhicules, engins auto-moteurs et accessoires) ;
3. de financer cette charge via prélèvement sur le fonds N° 9280.0001 (Fonds de réserve pour la gestion des déchets et taxe au sac (451.00))

10. Postulat des Vert'libéraux « Alignement des objectifs de la Ville sur les objectifs climatiques fédéraux et cantonaux » - Dépôt et développement.

M. Pascal MARTIN lit le texte du postulat qui est annexé au procès-verbal.

11. Postulat de M. Michael Francescato « Des mesures pratiques, localisées et rapides pour renforcer l'attractivité du vélo ». Dépôt et développement.

M. Michael FRANCESCATO lit le texte du postulat qui est annexé au procès-verbal.

12. Postulat Camille Robert et consorts « Le harcèlement de rue existe à Morges aussi » - Dépôt et développement.

Mme Camille ROBERT lit le texte du postulat qui est annexé au procès-verbal.

13. Postulat du groupe PLR « Un règlement des terrasses adapté à la réalité post-covid » Dépôt et développement.

M. Michael FRANCESCATO lit le texte du postulat qui est annexé au procès-verbal.

14. Interpellation du groupe PSIG « Comment favoriser l'accueil de la population ukrainienne à Morges ? » - Dépôt et développement.

Mme Aliénor VAUTHEY lit le texte de l'interpellation qui est annexé au procès-verbal.

15. Réponse de la Municipalité aux questions en suspens.

Mme la Syndique Mélanie WYSS annonce cinq réponses ce soir et débute avec la réponse à la question suivante :

Réponse orale à la question de M. Clément Bourgeois, Conseiller communal, concernant la fermeture des quais du Mont-Blanc et Lochmann au trafic motorisé

« En séance du Conseil communal du 6 avril 2022, M. Clément Bourgeois, Conseiller communal, a demandé si la Municipalité avait le projet de fermer les quais du Mont-Blanc et Lochmann au trafic motorisé les week-ends ou les dimanches durant l'été 2022. En effet, les résultats du sondage terminé en mai 2021 démontraient que la population et les utilisatrices et utilisateurs des quais étaient favorables à cette fermeture, mais cette dernière n'a pas été effectuée durant l'été 2021.

La Municipalité a étudié la proposition de M. Clément Bourgeois et répond comme suit :

Avec la pandémie de COVID-19, l'été 2020 a été particulier, puisque les distances sociales ont dû être maintenues et les grandes manifestations estivales n'ont pas eu lieu. Dans le but d'offrir un espace de déambulation permettant le respect des distances et une alternative en adéquation avec les restrictions sanitaires alors en vigueur, la fermeture des quais lors de dix dimanches de l'été a été organisée. Ces fermetures étaient accompagnées de quelques animations culturelles et sportives. Pour y parvenir, des efforts importants, humains et financiers, ont été engagés, notamment de la part de la PRM, de l'Office de la culture et de l'Office des sports.

L'été 2022 s'annonce radicalement différent en ce qui concerne les restrictions sanitaires. Les grandes manifestations qui animent la ville habituellement font leur retour pour le plus grand plaisir des Morgiennes et des Morgiens. La vie culturelle reprend son rythme normal. Les raisons qui ont poussé à la fermeture des quais en 2020 se sont donc dissipées.

Néanmoins la Municipalité n'ignore pas l'intérêt de la population à avoir un accès aux quais libérés du trafic motorisé. La Municipalité a procédé à une pesée d'intérêts : elle est consciente que la zone des quais doit être requalifiée, qu'il est important de redonner aux citoyennes et citoyens le droit d'investir l'espace public en créant des espaces sécuritaires et conviviaux en même temps. Force est de constater que dans la configuration actuelle, très peu de personnes investissent la route ainsi libérée, le cheminement au bord du lac étant plus attractif. Il convient également de tenir compte des inquiétudes de nos restauratrices et restaurateurs. C'est pourquoi la Municipalité a décidé de la fermeture des quais au trafic motorisé cet été quatre dimanches, le premier et le dernier dimanche des mois de juillet et août, ainsi que lors du weekend du Livre sur les quais début septembre.

Réponse orale aux questions de M. Vincent Duc, Conseiller communal, concernant l'interdiction de l'installation de panneaux solaires dans le Bourg

Mme la Municipale Laure JATON s'exprime en ces termes :

« Lors de la séance du 4 mai dernier, M. Vincent Duc a posé plusieurs questions concernant l'installation de panneaux solaires dans le Bourg. La Municipalité y répond comme suit :

1) La Municipalité peut-elle nous donner les raisons exactes de son refus qu'on pose des panneaux solaires sur les toits de la vieille ville.

La Municipalité ne refuse pas systématiquement la pose de panneaux solaires dans le Bourg. Chaque cas d'espèce nécessite une analyse en fonction du contexte.

Le Bourg bénéficie d'une double protection patrimoniale : d'une part, il est recensé pour lui-même comme site inscrit à l'inventaire fédéral d'importance nationale (ISOS) et d'autre part, la plupart des bâtiments bénéficient individuellement de protection. Ainsi, les panneaux solaires sur des bâtiments historiques posent des questions particulières de pesée d'intérêts entre la protection du patrimoine et l'énergie, de plus les bâtiments classés doivent faire l'objet d'une autorisation cantonale.

Cette pesée d'intérêt est en train d'évoluer : la nouvelle loi sur la protection du patrimoine culturel immobilier, qui est entrée en vigueur aujourd'hui même, prévoit que les autorités prennent en compte la protection du patrimoine et les intérêts de la loi cantonale sur l'énergie ; afin de concilier ces intérêts divergents, le Conseil d'État élaborera une directive. Cette nouvelle directive s'appliquera aux bâtiments qui sont sous protection cantonale et précisera les critères à adopter ainsi que la procédure à suivre. Pour les bâtiments qui sont sous protection communale, la Municipalité s'inspirera des mêmes critères.

Actuellement, dans ses décisions, la Municipalité tient compte non seulement du degré de protection du bâtiment en lui-même, mais également de l'atteinte à l'ensemble avoisinant (par exemple, le toit d'un bâtiment non-protégé mais voisin d'un monument historique). De plus, du fait que le Bourg soit inscrit dans un périmètre ISOS national augmente encore cet effet d'ensemble et l'installation nécessite une intégration particulièrement soignée.

2) La Municipalité compte-t-elle revoir sa position et prendre des mesures, en accord avec les services du Canton, pour promouvoir la pose de panneaux solaires dans le centre-ville.

Comme exposé ci-dessus, la Municipalité se conformera aux critères édictés par la future Directive cantonale. Elle défend fermement la transition écologique ainsi que la pose de panneaux solaires partout là où cela est possible. Cependant, en matière de durabilité, elle rappelle que d'autres mesures peuvent être prises, y compris dans des bâtiments patrimoniaux.

3) Y a-t-il une coordination entre le service de la durabilité et les différents services qui autorise les travaux, que ce soit de la rénovation ou la pose de panneaux solaires.

Les services de la Ville collaborent et se coordonnent, tout en respectant les compétences des uns et des autres. Pour illustration, la durabilité est associée à toutes les études de planification afin d'insérer les critères de transition énergétique dès le début du processus. De même, tous les permis en matière de rénovations énergétiques mentionnent expressément l'existence du Fonds d'encouragement communal pour l'énergie et le développement durable. Évidemment, dans certains cas, la coordination peut connaître des couacs et leur communication permet d'améliorer encore nos processus.

Réponse orale aux questions de M. André Walther, Conseiller communal, concernant l'adaptation des tarifs aux communes clientes

Monsieur le Municipal Jean-Jacques AUBERT s'exprime en ces termes :

« Lors de la séance du Conseil communal du 6 avril 2022, Monsieur André Walther s'est exprimé en ces termes :

« Le 28 octobre 2019, le Conseil communal de Morges a décidé d'accorder à la Municipalité un crédit de plus de 4 millions pour une participation aux travaux de rénovation de la station de pompage d'eau du lac de St-Sulpice (...)

Ainsi, alors que les travaux de rénovation de la station de pompage avancent, je demande si, lors du renouvellement des contrats, la Municipalité va augmenter les tarifs payés par les autres communes bénéficiaires ou si seuls les citoyens de Morges paieront la facture.

En plus d'assurer l'obligation légale d'alimenter en eau potable sa propre population, la Ville de Morges fournit de l'eau à différentes entités administratives. Il s'agit des villages de Mauraz, Cottens, Grancy, Vullierens, Colombier, St-Saphorin, Echichens

ainsi que l'association intercommunale des eaux du Boiron (AIEB) et l'association du vallon de la Morges (AVM).

Réponse :

Actuellement, les villages et associations contribuent pleinement, pour leur part, aux charges d'exploitation induites par les mesures de protection et de surveillance de la nappe du Morand, le captage de l'eau et son transport. Ces livraisons d'eau aux communes et associations sont régies par des contrats de fourniture d'eau qui prévoient que le tarif de vente puisse être adapté au cas où les charges d'exploitation augmenteraient. Ces dernières années, des excédents de revenus sur le compte de l'eau, provenant des usagers morgiens tout comme des communes clientes, ont permis d'alimenter un fonds de réserve dans lequel sera prélevé CHF 3'000'000.00 pour couvrir la majeure partie de la participation de Morges dans la rénovation de la station de traitement d'eau potable de St- Sulpice. Ainsi, toutes les communes clientes de Morges contribuent à l'alimentation du fonds. Ce projet, rappelons-le, devant permettre de garantir et diversifier notre approvisionnement en eau potable pour les prochaines décennies.

Les charges actuelles sont couvertes par les taxes en vigueur et nous ne prévoyons pas d'augmentation de tarif. Toutefois, dans l'hypothèse où les charges venaient à augmenter, nous aurions la possibilité d'adapter les tarifs pour les communes clientes, comme expliqué ci-dessus.

Précisons encore que bon nombre de charges liées à l'eau sont des charges fixes qui sont mutualisées entre tous les bénéficiaires de l'eau du Morand, citons à titre d'exemple les mesures de protection et de surveillance de la nappe. En clair, la Ville de Morges paierait son eau plus cher sans la participation des communes et associations clientes.

Enfin, le Canton de Vaud a octroyé à notre Ville différentes concessions qui l'autorisent à faire usage des eaux souterraines du Morand, mais qui stipulent également que « La Commune de Morges est tenue, par rapport à ses propres besoins, de ravitailler en priorité, par sa conduite maîtresse, les communes de la région morgienne déjà raccordées sur son réseau d'adduction du Morand ». Cela signifie que les communes situées en amont de Morges sont prioritaires sur l'eau du Morand, par rapport à Morges.

En conclusion, la collaboration entre la Ville de Morges et les communes et associations alimentées est profitable à toutes et tous. Elle permet de mutualiser les coûts et maintenir des tarifs stables. Il n'y a pas d'augmentation de tarif prévue à court ou même moyen terme. Toutefois, en cas d'augmentation des charges, tous les usagers de la Ville de Morges ou des communes alimentées verraient leurs taxes évoluer de manière équitable.

Réponse orale à la question de M. Steven KUBLER, Conseiller communal, concernant la modification du règlement sur les inhumations, les incinérations et le cimetière

Monsieur le Municipal Jean-Jacques AUBERT s'exprime en ces termes :

« Lors de la séance du Conseil communal du 4 mai 2022, Monsieur Steven Kubler, Conseiller communal, a demandé un échéancier concernant la modification du règlement sur les inhumations, les incinérations et le cimetière.

La Municipalité vous informe que ce rapport-préavis sera déposé au Conseil communal dans les délais impartis fixés par l'art. 68 du Règlement du CC (8 sept. 2022).

Réponse à la question de Mme Maria-Grazia Velini, Conseillère communale, concernant le sondage aux aîné-es

Monsieur le Municipal Laurent PELLEGRINO s'exprime en ces termes :

« Le 2 mars 2022, Madame Maria-Grazia Velini, conseillère communale a posé la question suivante à la Municipalité :

Est-ce que la Municipalité a déjà interrogé un échantillon de seniors par tranche d'âge, afin de connaître leurs besoins et leurs envies et ainsi répondre à leurs attentes en matière de loisirs ? Si cela a été fait, où trouver les informations ?

La Municipalité y répond comme suit :

Fin 2019, la Municipalité a réalisé un diagnostic senior avec Pro Senectute qui a pour but de produire une analyse des besoins pour renforcer une politique communale en faveur des aîné-es. Cette démarche a impliqué de nombreux services de la Ville ainsi que de nombreux-euses professionnel-les et bénévoles agissant auprès de la population aînée à Morges. Un « focus group » d'habitants a également été constitué pour faire en sorte de réunir des seniors d'âges, de sexes et de niveaux sociaux différents afin de recueillir des propos variés.

L'analyse a démontré qu'il fallait agir sur :

- **L'accès à l'information** : il existe un écart important entre ce qui est proposé par la Ville et ses partenaires et ce qui est connu par les seniors de la commune. Il faut donc développer les moyens de communication afin de mieux faire connaître les prestations existantes.
- **Le développement d'activités dans les quartiers** : il existe de nombreuses prestations pour les aîné-es morgien-nes mais elles se situent, pour la majorité d'entre elles, au centre-ville, ce qui peut décourager certaines personnes ayant des problèmes de santé, ou de mobilité de s'y rendre. Il faut donc développer les activités et espaces d'échange dans les zones en dehors du centre-ville.
- **Une plateforme d'échanges entre partenaires** : bien qu'il existe de nombreux acteurs œuvrant pour les aîné-es, il n'existe pas de plateforme permettant à ces derniers de pouvoir échanger des informations ou de communiquer à propos de leurs activités.
- **Des logements adaptés et accessibles** : une réflexion globale et régionale doit être menée pour avoir des logements accessibles et adaptés au vieillissement démographique et aux besoins spécifiques des seniors.

Plusieurs actions sont déjà en cours de développement, comme le projet d'un recueil d'activités et prestations ou encore l'organisation d'une plateforme réunissant les acteurs. En effet, la Municipalité souhaite davantage promouvoir ses activités ou celles de ses partenaires. En plus de la sortie des aîné·es ou du Plan canicule, de nombreuses mesures sont proposées à Espace Couvaloup (activités de loisirs ou ateliers informatiques intergénérationnelles) ou par d'autres partenaires comme l'AVIVO, Pro Senectute, le Mouvement des aînés ou l'Espace Prévention. Par ailleurs, un sondage sera réalisé lors de la prochaine sortie des aîné·es afin d'évaluer et développer cette manifestation. Enfin, une présence plus accrue de l'équipe de travail social en dehors de ses murs permettra de décroisonner ses activités afin de les proposer dans d'autres endroits de la ville.

Toutes les pistes de réflexions et mesures seront détaillées dans la réponse à la motion du groupe PSIG « Des quartiers solidaires pour des personnes solitaires » en cours de développement. »

M. le Président Jean-Pierre MORISETTI ouvre la discussion.

Mme Camille ROBERT réagit à la question sur la fermeture sur les quais. Elle est déçue que les quais soient fermés si peu de jours. Lorsque la Municipalité dit que lorsque ces espaces sont fermés aux voitures les piétons·nes ne s'y rendent pas et préfèrent marcher sur les quais piétons plus proches de l'eau. Elle pense que c'est normal car il n'y a rien, lorsqu'il n'y a pas de voitures c'est juste une aire de béton. Pour que la population puisse s'approprier cet espace il faudrait l'aménager avec de la verdure, des espaces de rencontre, des terrasses, des espaces de jeux pour les enfants et ce n'est pas possible de le faire si l'on ne ferme les quais que 4 dimanches par année.

Mme Maria Grazia VELINI remercie M. Pellegrino pour cette réponse complète qu'elle se réjouit de pouvoir lire, elle aimerait l'avoir par écrit. Des enquêtes sont actuellement en cours avec l'AVASAD et Pro Senectute et elle se réjouit qu'il se passe quelque chose pour les personnes concernées.

M. Michaël FURHOFF s'exprime en ces termes :

« On peut constater que les questions de l'approvisionnement des énergies fossiles est d'actualité. Le prix du gaz a tellement augmenté qu'on puisera finalement 300'000 dans le fond de réserve au lieu des 50'000 prévu dans le budget. Hier dans les médias, on a vu que les importations de pétroles provenant de Russie seront réduites qu'à cause de cet embargo européen, la Suisse prévoit de puiser dans les stocks. D'après les experts, ce n'est que le début des problèmes.

Je voulais préciser qu'effectivement l'électricité est traçable grâce aux garanties d'origine mais dans la vie réelle l'électron ne se déplace pas jusqu'aux personnes qui demandent du renouvelable.

Sans être un spécialiste en statistique, la réponse 6 fait sourire. Est-ce qu'on peut vraiment dire que si un bâtiment sur deux est raccordé au gaz, une personne sur deux est chauffée grâce au gaz ?

Je remercie la Municipalité d'inciter les morgiennes et les morgiens à réduire leur consommation d'électricité et de gaz naturel. Une étude européenne de sociologie à laquelle a participé l'université de Genève en 2018 a montré qu'il était possible pour des ménages de baisser le chauffage de 24.9 °C à 20.8°C en sachant déjà qu'en diminuant la température d'une pièce de 1°C sur la période de chauffage, on économise 6% de notre consommation d'énergie. Cependant, dans ce but, je souhaiterais que la Municipalité incite également les autres consommateurs d'énergie (de mazout, de pellet, etc.) et ces services pour être exemplaires. Finalement, je remercie la Municipalité pour ces réponses écrites qui seront accessibles à tous les conseillers et conseillères communaux sur le portail extranet. »

M. Clément BOURGEOIS remercie la Municipalité pour sa réponse quant à la fermeture des quais durant 4 week-end et pour la prise en compte, ne serait-ce que très partielle des résultats du sondage auprès des utilisateurs-trices des quais. Il se réjouit de suivre le suivi de la Municipalité pour ses intentions à moyen terme pour le réaménagement des quais en espérant que le moyen terme ne se prolonge pas une fois de plus en long terme.

M. Vincent DUC remercie Mme Jaton pour sa réponse et se permet de rappeler que dans le cas particulier qui l'a amené à poser cette question, le service en question n'a donné aucune justification au refus donc il remercie la Municipalité pour ces précisions qui auraient toutefois pu être transmises directement par le chef de service au propriétaire de l'immeuble avec l'analyse détaillée qui a fait pencher vers le refus de l'installation dans ce cas particulier.

Concernant les autres mesures pour améliorer le bilan énergétique des bâtiments, il trouve dommage qu'un propriétaire immobilier qui souhaite faire un pas dans le sens de la stratégie énergétique ne reçoive qu'une fin de non-recevoir sans aucune proposition d'accompagnement ou ne serait-ce qu'un aiguillage.

Mme la Municipale Laure JATON répond que c'est compliqué pour elle de parler d'un cas particulier ici, ce n'est pas l'endroit. Le propriétaire concerné pourra lire la réponse écrite dans le procès-verbal de la séance et prendre contact avec les services, si nécessaire. Elle tient à préciser qu'il n'y a pas eu de décision de refus. Il faut faire la distinction entre les simples communications que peut faire un bureau et une décision municipale pour un refus de permis. Elle se tient volontiers à disposition de cette personne, ainsi que son service, si l'on est bien sûr de parler du même dossier.

M. Vincent DUC répond que le propriétaire en question ne manquera pas de prendre contact.

16. Questions, vœux et divers.

M. Hervé FRUH s'exprime en ces termes :

« Après la saga engendrée par l'attribution du droit d'exploitation de la place Louis Soutter, nous apprenons par la presse que les restaurateurs morgiens n'auront plus le droit d'agrandir leurs terrasses cet été.

Contrairement aux villes de Lausanne, Vevey ou Nyon, la Commune de Morges a décidé de ne pas prolonger l'autorisation d'extension des terrasses sur la grand-rue durant la période estivale, mesure instaurée avec la pandémie.

La Grand Rue est devenue piétonne grâce à une motion de 1991 du Conseil communal et c'est surtout grâce au travail de petits commerçants, et notamment des cafetiers-restaurateurs, que cet espace a pris son essor. Le groupe PSIG est consterné de constater que la Municipalité prend des décisions qui vont à l'encontre du développement économique, culturel et social des rues animées de notre ville.

Le secteur de la restauration a énormément souffert, et souffre encore, après deux ans de restrictions sanitaires. Il est indéniable que l'ouverture étendue des terrasses a fait du bien non seulement aux commerces mais aussi, et surtout, à la population morgienne, de même que la buvette de la place Louis Soutter qui devra malheureusement se contenter d'un format réduit cet été. Il est maintenant de notre ressort de faire attention de ne pas perdre cette dynamique ayant permis d'animer notre ville.

Au nom du groupe PSIG, j'ai l'honneur de poser à la Municipalité les deux questions suivantes :

- *La Municipalité ne considère-t-elle pas que le maintien de l'ouverture étendue des terrasses permettrait de soutenir les commerces morgiens, et en particulier le secteur de la restauration, dans un contexte de reprise économique instable, marqué par une forte inflation et la hausse importante du coût des matières premières ?*
- *Que compte faire la Municipalité pour maintenir l'animation sociale et culturelle ainsi que la qualité de vie, en particulier dans notre centre-ville, en permettant à la population morgienne de continuer à s'approprier l'espace public ? »*

M. Pascal MARTIN a trois questions à soumettre à la Municipalité concernant les transports publics morgiens.

La première question concerne la desserte de l'arrêt de Beausobre dans le sens sortie de ville, qui est donc situé sur la présélection en direction de l'Avenue de Plan. Dans le futur réseau les lignes desservant cet arrêt continueront ensuite sur l'avenue Muret au lieu de tourner sur l'avenue de Plan.

- Est-ce que la faisabilité d'un tel mouvement et l'impact sur le carrefour aux heures de pointe, alors qu'il est déjà régulièrement surchargé, ont été évalués ? Si une solution simple a été trouvée, ne peut-elle pas également convenir à la ligne 735, évitant ainsi aux élèves du collège et habitant Bremblens et au-delà, de marcher jusqu'à l'arrêt des Pétoleyres dont l'aménagement est peu sécurisé.

La deuxième question concerne les nouveaux horaires des transports publics, d'ici un mois de gros changements vont avoir lieu et on ne trouve actuellement pas d'information en ligne. Ces changements peuvent avoir localement des impacts très importants pour les clients, par exemple le secteur de Chanel ne pourra accéder au centre-ville que par l'arrêt de la Gare, les premiers bus du matin s'y rendant pourrait très vraisemblablement être retardés de cinq minutes à plus d'une heure selon les jours. Cela implique donc des changements d'habitude qui sont certainement importants et qu'il convient de bien communiquer à l'avance.

- La Municipalité sait-elle donc quand les horaires dès le 3 juillet 2022 seront disponibles et mis à jour sur le site des CFF ou peut-elle le cas échéant se renseigner. La Municipalité sait-elle pourquoi une information complète et détaillée ne peut être mise en œuvre plus tôt ?

La dernière question concerne l'aménagement des derniers bus acquis par les TPM, dans lesquels il y a désormais deux places pour les fauteuils roulants simultanément. Cet espace peut aussi être utile pour des poussettes, des personnes chargées de caddies ou de bagages ou de dispositifs d'aide à la marche. Cela étant possible sans diminuer le nombre de sièges, ce qui améliore le confort de grand nombre d'usagers, ce qui est réjouissant. La Municipalité sait-elle ou peut-elle se renseigner pour savoir si les bus suivants bénéficieront également de cet aménagement amélioré ?

M. Florian JEANNERAT souhaite remercier la Municipalité et ses services pour la nouvelle signalisation sur les itinéraires cyclables, notamment sur l'axe Ouest-Est du quartier de l'Eglantine au chemin du Petit Dézaley. Il profite de demander si des aménagements sont prévus pour faciliter le passage des vélos sur ce trajet. Il fait allusion au petit pont derrière la patinoire, dont le passage de la rampe étroite et raide est délicat à traverser, notamment avec une remorque pour enfants. Mais aussi, le passage des barrières à l'entrée du chemin du Petit Dézaley qui force le cycliste à manœuvre, difficilement avec une remorque.

Sa question est :

- Est-ce que la Municipalité a prévu d'aménager ce trajet pour faciliter le passage des vélos ?

M. Michael FRANCESCATO s'adresse à M. Früh et aux collègues du PSIG, il souhaite rappeler que les raisons pour la décision municipale concernant les terrasses ont été évoquées dans son postulat et que c'est bien un règlement de 2008, signé et validé alors que la Municipalité était majoritairement de gauche, qui interdit toute

marche de manœuvre et ne permet aucune dérogation. Il s'agira d'en reparler la prochaine fois quand il sera question de soutenir le postulat, il les remercie par avance.

M. Pascal GEMPERLI au nom du groupe des Vert.e.s souhaite donner suite à cette votation sur le point d'impôt climatique et les différentes informations concernant la mise en œuvre de cette stratégie. Le groupe regrette le fait que les informations concernant sa mise en œuvre sortent au compte-goutte et qu'il reste un assez grand flou quant à la réalisation de ces objectifs. Que ce soit concernant les montants à investir ou le suivi des objectifs, c'est principalement sur l'intervention du Conseil que la Municipalité réagit, et le groupe espère que ce manque d'anticipation ne traduise pas un manque d'ambition de la part de l'exécutif.

Concrètement il existe trois types d'indicateurs pour mesurer l'avancement de cette politique publique d'importance majeure. Premièrement le financement, deuxièmement les objectifs techniques et troisièmement les objectifs politiques.

Pour le financement, la Municipalité semble confirmer le calcul de l'association « Un café pour le climat » qui a été présenté durant la campagne et qui porte sur 10 millions d'investissement annuel minimum nécessaires et déclaré comme plausible par la Municipalité dans un récent article. Malheureusement, lorsque l'on confronte ce montant à la réalité, en 2021, public et privé cumulés, on a investi un peu moins de 5 millions, soit moins de la moitié des objectifs, et sur ce montant il y a 2.7 millions qui sont dédiés à la station de pompage pour les chauffages à distance, ce qui est plutôt exceptionnel comme investissement. Sans cela, on serait à 25% des investissements nécessaires et ce trou se creuse d'année en année.

Concernant les objectifs techniques, nous avons malheureusement peu d'indicateurs disponibles et il faut les récolter un peu à gauche et à droite. Pour rappel il s'agit des 16'000 m² de surface énergétique rénovée, les 3000 m² de panneaux solaires ou photovoltaïques, c'est les 0.7 % de biogaz supplémentaire injecté dans le réseau, c'est les 50 chauffages remplacés et c'est les 8 réseaux thermiques installés d'ici 2035, soit un réseau tous les deux ans. À nouveau si l'on confronte ces objectifs à la réalité, les seuls indicateurs exploitables à notre disposition sont l'installation de panneaux solaires pour l'année 2021, selon les indications de la Municipalité l'on semble être dans le tir et les objectifs mais on apprend en même temps que c'est une année exceptionnelle. Qu'en est-il des autres années ?

Le nombre de chauffages remplacés en 2021 est de 5 au lieu de 50, soit 10% des objectifs. Quand l'on regarde les réseaux thermiques, il en existe actuellement deux et un troisième prévu pour la législature en cours, soit trois au total, à mi-chemin à l'horizon 2035, soit 75% des objectifs.

Le troisième indicateur, le plus important pour le groupe des Vert.e.s, à savoir la réduction des 43% d'énergie fine à consommer par habitant par rapport à 2017, la réduction de 13% d'électricité consommée, la diminution de 41% d'émission de CO₂.

Suite à l'intervention du Conseil communal, la Municipalité s'est engagée à remettre en route le tableau de bord qui permet le suivi annuel de ces objectifs et elle en est remerciés. Mais au vu des indicateurs cités ci-dessus le groupe émet une vive inquiétude par rapport à ce qui nous attend avec ces résultats. Vu ce qui précède le groupe des Vert.e.s pose une question et émet un vœu :

- Est-ce que la Municipalité peut fournir des réalisations chiffrées des indicateurs techniques sur l'ensemble des années depuis 2018 inclus, public-privé confondus.
- Le vœu est que la Municipalité, en conformité avec son programme de législature prenne véritablement le lead sur la réalisation de la stratégie énergétique, sans que cela soit au Conseil de produire des chiffres et de tenter un suivi tant bien que mal avec les moyens du bord. Elle pourrait par exemple produire les résultats annuels des indicateurs techniques dans le rapport de gestion ou encore budgétiser les investissements nécessaires ou tout autre intervention utile.

Mme Maria Grazia VELINI revient sur une intervention de Mme la Syndique sur les ondes de la radio LFM concernant la difficulté de trouver un emplacement pour une deuxième buvette éphémère en raison des nuisances sonores que cela implique pour la population avoisinante.

Elle constate que l'on ne se soucie pas de savoir si les personnes domiciliées dans le périmètre du Parc des Sport et du Parc de l'Indépendance souffrent de ce genre de désagréments. Si dans le temps ces manifestations étaient espacées, aujourd'hui celles-ci ont bien augmenté, certaines avec des nuisances acceptables, d'autres avec des nuisances insupportables.

Le festival de la Paillote en septembre dernier, occupait la moitié du Parc de l'Indépendance avec deux scènes à dispositions des différents groupes. Quatre jours de musique, avec beaucoup de basse, faisant penser à un tremblement de terre. Les goûts et les couleurs ne se discutent pas, ni les genres de musique, mais au moins la possibilité de ne pas l'écouter.

En novembre, la manifestation « Night run » a installé ses haut-parleurs tournés vers les maisons, il était possible d'écouter en direct le déroulement de la course. La technologie de pointe pour ce genre de manifestation doit être bien gérée, la disposition des scènes étudiée, afin de garantir le minimum de nuisances possible.

La Ville de Morges veut lutter contre les nuisances sonores en abaissant la vitesse des véhicules, mais devrait aussi veiller aux autres sources qui polluent la vie de sa population. Ses questions sont les suivantes :

- Est-ce que Morges peut mettre à disposition des différentes manifestations, du personnel compétent (ingénieur du son, acousticien ou autre) qui puisse se prononcer sur l'emplacement des scènes et l'installation du matériel sonore ainsi que les décibels possibles.

- Au vu de la portée du matériel sonore utilisé, la Municipalité pourrait envisager de baisser les décibels maximaux autorisés.
- La Municipalité a-t-elle envisager de déplacer certaines manifestations assez bruyantes, par exemple au stand de tir, afin que les festivals soient de vrais festival, comme dans le temps.
- De qqls moyens dispose la population de faire recours en cas de nuisances sonores vraiment trop fortes ?

Elle précise qu'elle n'est pas contre les manifestations pour autant qu'elles se passent dans le respect mutuel.

Mme Aude JARDIN a constaté que la lumière du passage sous voie de la Gare reste allumée la journée et demande pourquoi.

Elle regrette également que même si l'aménagement de la Place de la Gare est actuellement provisoire, il n'y ait aucune possibilité pour les voyageurs ou les personnes désireuses de le faire de pouvoir s'asseoir. Elle demande si des installations provisoires pourraient être mises en place pour inciter à la mobilité douce.

Dernier point, des habitués de la flânerie en ville de Morges lui ont indiqué qu'à la place des Sports il n'y avait désormais plus de places de parc pour les personnes à mobilité réduite. Elle demande à la Municipalité de lui confirmer la véracité de ce fait et si tel est le cas d'en expliquer la raison.

M. le Président Jean-Pierre MORISETTI constate que la parole n'est plus demandée, et que l'ordre du jour a été épuisé. Il remercie les Conseillères et Conseillers pour leur travail. Il est 22h11 et la séance est close.

Le Président

Jean-Pierre MORISETTI

La secrétaire

Tatyana LAFFELY JAQUET

Annexes :

- Postulat des Vert'libéraux « Alignement des objectifs de la Ville sur les objectifs climatiques fédéraux et cantonaux ».
- Postulat de M. Michael Francescato « Des mesures pratiques, localisées et rapides pour renforcer l'attractivité du vélo ».
- Postulat Camille Robert et consorts « Le harcèlement de rue existe à Morges aussi ».
- Postulat du groupe PLR « Un règlement des terrasses adapté à la réalité post-covid ».
- Interpellation du groupe PSIG « Comment favoriser l'accueil de la population ukrainienne à Morges ? »

Postulat du parti Vert'libéral

Alignement des objectifs de la Ville sur les objectifs climatiques fédéraux et cantonaux

Monsieur le Président,
Chers collègues,

La ville de Morges s'engage depuis plusieurs années pour une meilleure consommation de l'énergie. Elle est, à ce titre et entre autres, labellisée cité de l'énergie depuis 2000, dotée d'une politique énergétique comprenant une stratégie énergétique, adoptée en 2018, et de sa planification énergétique territoriale depuis 2019. Les objectifs de ces dernières sont, pour l'horizon 2035, une réduction de l'énergie consommée par habitant de 43% par rapport à 2017 (-13% pour l'énergie électrique) ainsi qu'une réduction d'émission de CO₂ par habitant de 41%, toujours par rapport à l'année 2017.

Ces objectifs sont alignés sur ceux de la stratégie énergétique 2050 de la Confédération, traduits par la nouvelle loi sur l'énergie en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2018 et dont la révision a débuté en 2011. Cette stratégie vise à réduire la consommation d'énergie, à améliorer l'efficacité énergétique et à promouvoir les énergies renouvelables. Elle prévoit la sortie du nucléaire, la réduction des importations d'énergie fossile et la promotion des énergies renouvelables indigènes permettant ainsi le renforcement de la sécurité de l'approvisionnement à long terme.

Depuis le 5 novembre 2017, l'Accord de Paris sur le climat est entré en vigueur pour la Suisse. Il vise à contenir l'élévation de la température moyenne de la planète à 1.5 C° par rapport aux niveaux préindustriels par une réduction de l'émission des gaz à effet de serre. L'objectif annoncé par la Suisse et approuvé par son parlement de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 50% par rapport au niveau de 1990 d'ici à 2030 sont ainsi devenus contraignants. Il est en outre prévu d'atteindre la neutralité en matière d'émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2050.

Les stratégies énergétiques et les plans climat traitent donc de thématiques différentes, l'approvisionnement en énergie et les émissions de gaz à effet de serre, bien que se recouvrant largement, la consommation d'énergie étant un grand vecteur de production de gaz à effet de serre. Concernant ces derniers, les objectifs fédéraux du plan climat sont bien plus ambitieux que les projections de la stratégie énergétique. En effet, dans les perspectives énergétiques 2050+ de la Confédération¹, dont les résultats sont publiés depuis 2021, la poursuite de la politique énergétique actuelle conduit à une réduction des émissions de gaz à effet de serre de seulement 16% en 2030 alors que l'objectif en matière climatique est 50%. A l'horizon 2050, la Suisse

¹ Perspectives énergétiques 2050+, Office fédéral de l'énergie, <https://www.bfe.admin.ch/bfe/fr/home/politique/perspectives-energetiques-2050-plus.html>

produirait encore 32 millions de tonnes d'équivalent CO2 par an, soit -34% par rapport à 2017, alors que l'engagement de neutralité climatique correspond à un solde net de 0 tonne d'équivalent CO2 par an.

Comme les objectifs de la politique énergétique de la Ville de Morges sont alignés sur ceux de la Confédération, il est très probable que ses effets sur les émissions de gaz à effet de serre ne permettront pas non plus d'atteindre les objectifs climatiques.

Il ne fait aucun doute aujourd'hui que ces objectifs climatiques sont largement acceptés au niveau international, fédéral et cantonal. Ils impliquent des changements parfois importants dans de nombreux domaines et dans des délais courts vus les enjeux. Il n'y a aucune raison de ne pas se saisir dès aujourd'hui de ces enjeux aussi au niveau communal. La Municipalité place d'ailleurs le développement durable au cœur des préoccupations et a inscrit la réalisation d'un plan climat dans son programme de législature 2021-2026.

Il est donc demandé à la Municipalité d'étudier dans un premier temps les moyens appropriés pour aligner les objectifs d'émissions de gaz à effet de serre de ses politiques sectorielles sur les objectifs climatiques de la Confédération et du Canton de Vaud, c'est-à-dire de réduire à minima de 50% à 60% les émissions totales de gaz à effet de serre d'ici 2030 par rapport à 1990 et de viser la neutralité carbone au plus tard en 2050.

Pour le parti Vert'libéral,
Pascal Martin

Morges, le 1^{er} juin 2022

Postulat : des mesures pratiques, localisées et rapide pour renforcer l'attractivité du vélo.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La stratégie de mobilité de la commune sera validée avec le plan directeur communal des mobilités, actuellement à l'examen de la commission ad' hoc.

Sans présager de l'issue de ce plan directeur communal des mobilités, il me semble important aujourd'hui d'anticiper un de ses volets, par des mesures pratiques, localisées et rapides à mettre en œuvre.

Dans une ville de taille réduite et avec une topographie relativement favorable, le renforcement de l'attrait du vélo pour les déplacements intra-Morges semble être un levier intéressant et important pour fluidifier le trafic et rendre plus rapide l'accès au centre-ville, ses commerces et services. Un des objectifs du PDCom Mob traite de cet aspect.

De nombreuses études sur ce sujet ont été menées ou sont en cours (Au travail à vélo, collection « Espaces, mobilité et sociétés » de Rérat, Giacomel et Martin ; COMO : Attractivité des centres-villes pour le commerce du bureau de coordination pour la mobilité durable). Il a été démontré que les principaux obstacles à la pratique du vélo pour les trajets quotidiens étaient :

- Les intempéries
- L'absence de voie de circulation sécurisée
- Le besoin de transporter des paquets, du matériel
- L'absence de place de stationnement à proximité des commerces, services, bâtiments officiels etc.

Alors qu'il sera compliqué d'agir contre le premier obstacle et que la Municipalité prend des mesures contre le deuxième, des actions concrètes pour les deux derniers semblent possibles à court terme.

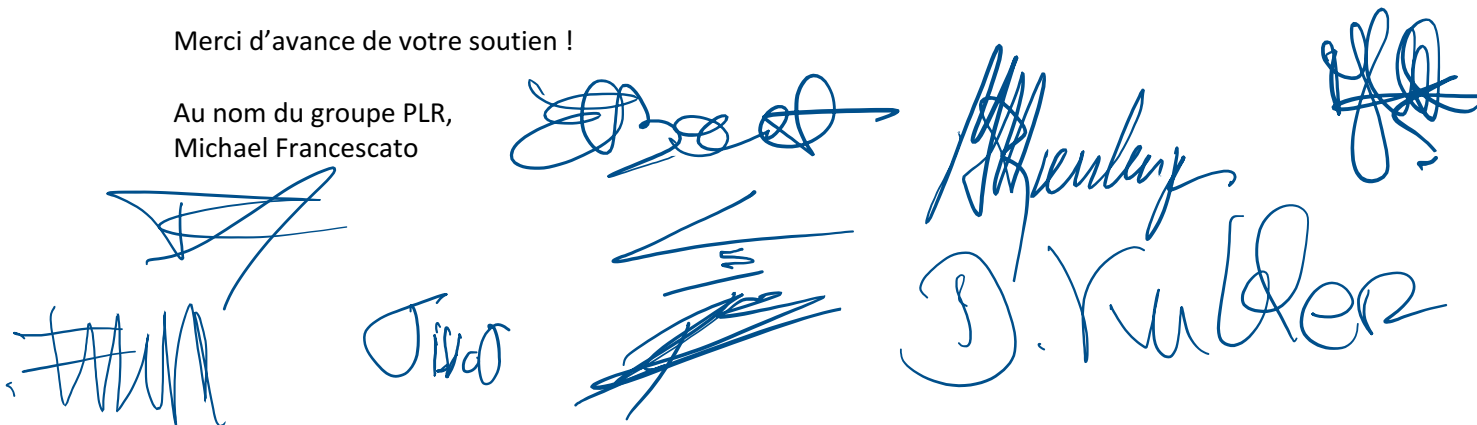
Par ce postulat, la Municipalité est vivement encouragée à étudier l'opportunité de réaliser les éléments suivants :

1. Des places de stationnement pour les vélos en nombre suffisant à proximité immédiate des commerces (Pont-Neuf, Charpentiers, Grand-Rue, Gottaz notamment) et des services (bâtiments communaux, lieux de cultes, parcs, etc.). Ces places de stationnement doivent être faciles d'utilisation et à proximité immédiate des points d'attraction. Une partie devrait être couverte et protéger des intempéries ;
2. Concernant la gare, une vélo-station provisoire (container par exemple) dans l'attente de la station définitive prévue dans le cadre du réaménagement complet du secteur ;
3. Des conditions cadres favorables pour la mise à disposition de vélos-cargo en libre service non seulement au centre-ville mais également dans les quartiers résidentiels. Ceci afin de permettre à tout un chacun d'emprunter un vélo-cargo à proximité de son domicile pour aller faire ses courses et revenir avec son chargement.

Nous sommes convaincus que les trois points ci-dessus peuvent être réalisés à moindre frais dans un délai raisonnable et sans impact négatif sur la place dévolue aux autres modes de déplacement et qu'ils permettront de renforcer l'utilisation de la petite reine au sein de la Coquette.

Merci d'avance de votre soutien !

Au nom du groupe PLR,
Michael Francescato



Postulat Camille Robert et consorts : Le harcèlement de rue existe à Morges aussi.

Le 25 novembre est la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. À cette occasion, en 2021, le Collectif « Grève féministe Morges » a organisé des actions de mobilisation sur la thématique du harcèlement de rue afin de rendre visibles ce type de violence survenant dans notre ville. Publiés avec le hashtag #MorgesToo sur les réseaux sociaux, des témoignages glaçants nous rappellent que notre ville n'est pas épargnée par les insultes, les attouchements ou l'exhibitionnisme dans ses rues. Avec 200 abonné·e·s sur Instagram seulement, la Grève féministe a réussi à récolter plus d'une vingtaine de témoignages en quelques jours.

Le 23 novembre 2021, j'ai déposé une interpellation au Conseil intercommunal de Police Région Morges (PRM) intitulée « Harcèlement de rue et violences sexistes dans l'espace public – qu'en est-il dans la région de Morges ? ». Ce texte interrogeait PRM sur le recensement des actes de violences sexistes et sexuelles dans l'espace public, sur la formation du personnel de police ainsi que sur les intentions du Comité de direction pour lutter contre ce phénomène. La réponse à ces questions, présentée au Conseil intercommunal lors de sa séance du 29 mars dernier, a vraiment de quoi faire hésiter entre le rire et les larmes. Dès la première réponse, PRM expose son manque d'intérêt et de connaissances sur le sujet au grand jour, ainsi que son mépris pour la problématique : « PRM ne nie pas qu'il existe des formes de harcèlement sur le domaine public, ainsi qu'ailleurs, mais entend préciser que l'on ne se trouve pas face à un phénomène nécessitant la mise en place de mesures spécifiques. Ce d'autant qu'il n'existe pas de réponse institutionnelle pour répondre à cette problématique »¹. Mon passage préféré de la réponse écrite reste celui où PRM, pour mesurer l'ampleur du phénomène, indique avoir interrogé ses collaboratrices afin de savoir si elles ont déjà été victimes de harcèlement de rue à Morges et que la réponse est évidemment non. Sans commentaire.

Pas besoin d'aller bien loin, pourtant, pour découvrir qu'il existe des réponses institutionnelles pour faire face à cette problématique. La Ville de Lausanne permet, depuis le 25 novembre 2019, à toutes les victimes et témoins de harcèlement de rue de signaler des cas sur une application mobile ou un site web spécifique. Chaque signalement est ensuite traité par l'Observatoire de la sécurité et des discriminations. Selon les cas, une collaboration est établie avec la police pour y apporter les réponses circonstanciées. Depuis la mise sur pied de cette prestation, deux rapports d'évaluation sont venus appuyer son bien-fondé et sa nécessité. Les rapports soulignent notamment les avantages suivants :

- Associés aux actes enregistrés par la police, ces signalements permettent d'avoir une vue plus précise des types de violences vécues, de leur occurrence et d'affiner les modalités d'action ;
- Les victimes et les témoins sont effectivement en demande d'actions concrètes de la part des autorités et cette prestation y répond ;
- La possibilité de s'entretenir avec une personne spécialiste, d'être orienté·e vers des services adéquats et de renforcer ses compétences à l'avenir est perçu comme une plus-value majeure de ce service².

¹ Police Région Morges. Réponse à l'interpellation de Mme Camille Robert « Harcèlement de rue et violences sexistes dans l'espace public : qu'en est-il dans la région de Morges ? » déposée le 23 novembre 2021. P. 2.

² Ville de Lausanne. « Lutte contre le harcèlement de rue : Deux rapports étayent la pertinence de la prestation de signalement et de conseil ». Communiqué du 24 mars 2021.

Pas plus tard que ce lundi 30 mai 2022, la Ville de Genève a également lancé une option de signalement des cas de harcèlement de rue sur son application « Genève en poche ». Selon le porte-parole du Département municipal de la sécurité, le harcèlement de rue est un « phénomène de société qui va en s'aggravant »³. Via ce canal, témoins et victimes de harcèlement peuvent signaler un cas et, si elles le désirent, bénéficier d'un suivi.

Police Région Morges estime peut-être que le harcèlement de rue n'est pas un phénomène nécessitant la mise en place de mesures spécifiques. Ce n'est pourtant pas l'opinion du Conseil fédéral, qui, lors de sa séance du 27 avril 2022, a adopté le rapport « Harcèlement sexuel en Suisse : ampleur et évolution »⁴. Il constate que le harcèlement sexuel est un phénomène répandu, se produisant majoritairement dans l'espace public, dont le recensement statistique pourrait être amélioré. Le Conseil fédéral souligne par ailleurs l'importance du soutien aux personnes concernées.

Un rapport publié le 17 mai 2022 par Unisanté nous offre également les dernières appréciations en matière de harcèlement des jeunes LGBTIQ+ dans le canton de Vaud⁵. Il ressort que 16% des jeunes concerné·e·s ont été victimes de harcèlement dans les 12 mois précédents l'enquête.

Si la Grève féministe Morges, avec 200 abonné·e·s et 4 affiches collées dans la rue, peut récolter de nombreux témoignages de violences sexistes dans l'espace public morgien, et si même le Conseil fédéral, pourtant pas réputé pour sa vision très progressiste des questions de société, peut reconnaître que le problème existe, c'est qu'il existe. Comme nous ne cessons de le répéter.

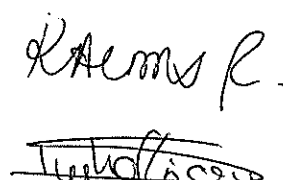
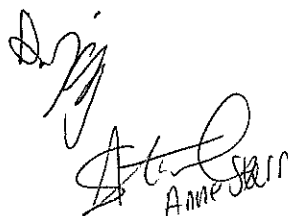
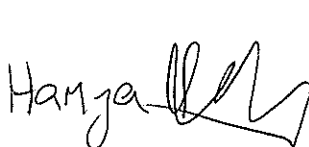
Ce postulat est ainsi adressé directement à la Ville de Morges en espérant qu'elle pourra soutenir PRM dans ses réflexions sur ce sujet, qui visiblement lui échappe, et prévoir des mesures concrètes sur son territoire.

J'ai donc l'honneur de demander à la Municipalité de :

1. Indiquer quelle est sa compréhension des enjeux de violences sexistes et sexuelles dans l'espace public à Morges ;
2. Étudier la possibilité de développer une prestation de signalement en ligne des cas de harcèlement de rue, sur le modèle développé par les villes de Lausanne et Genève ;
3. Indiquer quelles autres actions elle entend entreprendre afin de lutter contre le harcèlement sur notre territoire, notamment par la prévention et conception d'aménagements publics favorables à la mixité, confortables et qui permettent aux femmes et aux personnes LGBTIQ+ de se sentir légitimes dans l'espace public.

Morges, le 1^{er} juin 2022

Camille Robert



³ <https://amp.20min.ch/fr/story/une-app-pour-signaler-le-harcèlement-de-rue-446431982471>

⁴ Conseil fédéral. « Harcèlement sexuel en Suisse : ampleur et évolution. Rapport du Conseil fédéral donnant suite au postulat 18.4048 Reynard Mathias du 28 septembre 2018 ». Berne, le 27 avril 2022. <https://www.news.admin.ch/news/message/attachments/71246.pdf>

⁵ Udrisard R. et al. « Des chiffres vaudois sur la victimisation des jeunes LGBT ». Unisanté – Centre universitaire de médecine générale et santé publique. Raisons de santé 329, Lausanne. 2022.

Postulat : un règlement des terrasses adapté à la réalité post-covid.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le 28 septembre 2020, pendant la période du COVID, la Municipalité offrait la possibilité aux commerçants de créer ou d'étendre leurs terrasses, tant en nombre de personnes qu'en surface au sol via une procédure simplifiée et ce jusqu'au 31 décembre 2020. Par la suite cette autorisation a été étendue jusqu'au 31 janvier 2022.

Depuis lors, les règlements en vigueur s'appliquent à nouveau, notamment l'article 70 du règlement de Police ainsi que le règlement sur les terrasses des établissements publics de la Ville de Morges.

Ce dernier, à son article 5, stipule les règles à respecter en terme d'emplacement et d'emprise au sol. L'article 6 indique que la délimitation de l'emprise de la terrasse est fonction de la largeur du bien-fonds et qu'aucune dérogation n'est admise. Vous l'aurez compris, ces articles, validés en 2008 sous une autre ère, ne laissent que peu de marge de manœuvre aux autorités.

Le groupe PLR est conscient qu'une partie des bénéficiaires de dérogations mentionnées précédemment puisse être déçue du retour à la normale.

Un débat politique sur cette question hautement émotionnelle mais néanmoins importante pour la qualité de vie et l'attractivité de nos commerces locaux doit avoir lieu. En effet, le bien-être des riverains, tout comme l'égalité de traitement entre les différents exploitants doivent également être pris en compte.

Nous souhaitons inviter la Municipalité à faire une proposition de modification du règlement sur les terrasses des établissements publics de la Ville de Morges qui prenne en compte les nouveaux besoins tant des clients, que des commerçants ou des riverains de notre cité.

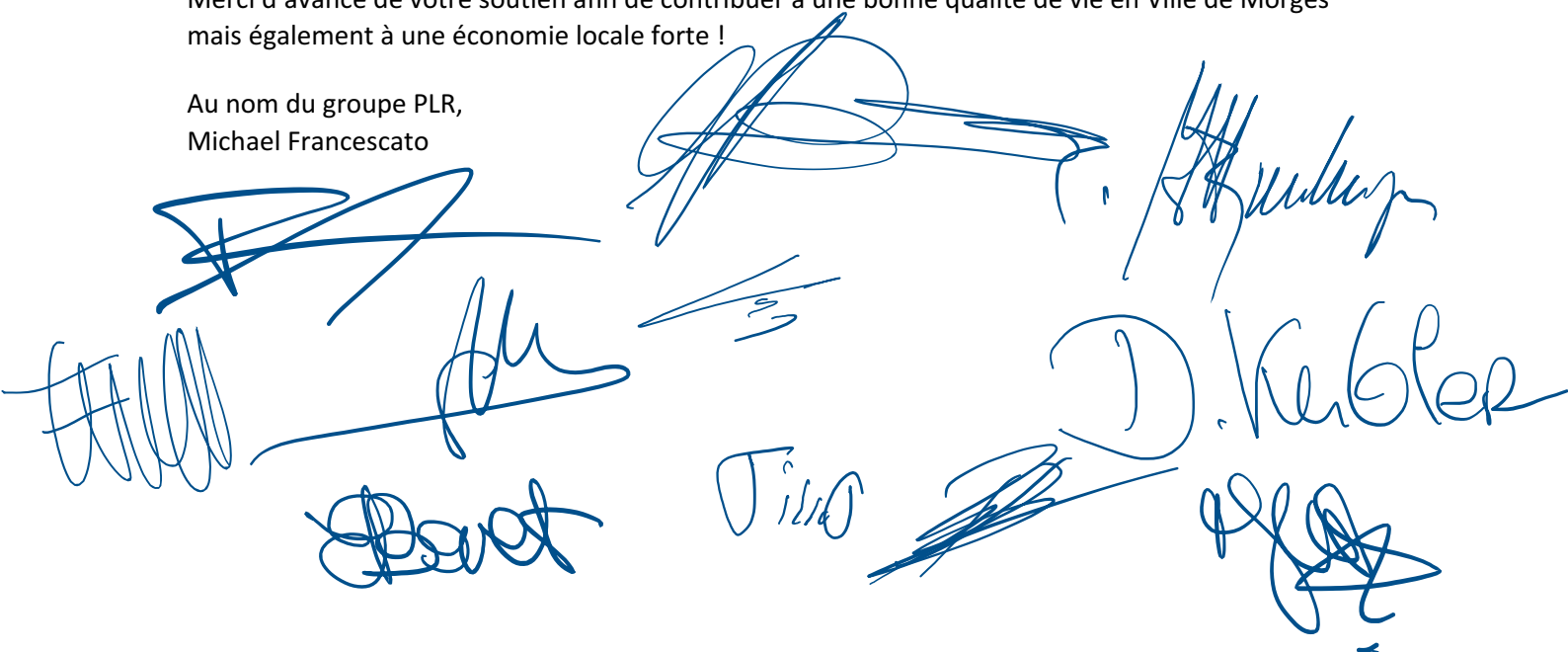
L'article 6 du règlement sur les terrasses pourrait être modifié comme suit :

« Lors de l'octroi d'une autorisation pour une terrasse, la Direction procède à la délimitation de l'emprise de celle-ci en fonction de la largeur du bien fonds. Des dérogations sont admises sur demande dûment motivée du requérant. Celles-ci peuvent être accordées par la Municipalité en prenant en compte les intérêts de toutes les parties prenantes. »

Bien entendu que la Municipalité est libre de proposer une réforme plus conséquente du règlement sur les terrasses et/ou qui satisfasse aux différentes dispositions cantonales en vigueur.

Merci d'avance de votre soutien afin de contribuer à une bonne qualité de vie en Ville de Morges mais également à une économie locale forte !

Au nom du groupe PLR,
Michael Francescato



Interpellation du Groupe PSIG : Comment favoriser l'accueil de la population ukrainienne à Morges ?

Au 1^{er} mai 2022, 3'505 réfugié·e·s ukrainien·ne·s se sont annoncé·e·s auprès de l'Établissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM). Cet afflux se poursuit et devrait continuer d'augmenter ces prochains mois. Le Secrétariat d'Etat aux migrations estime que 15'000 personnes (dont 80% de femmes) en provenance d'Ukraine auront trouvé refuge dans le canton de Vaud, d'ici à la fin de l'année. Ces nouvelles arrivées représentent de nombreux défis organisationnels, tant pour le Canton que pour les communes.

Après avoir déposé une demande dans un centre fédéral d'enregistrement, si elles remplissent les conditions d'admission, les personnes en provenance d'Ukraine obtiennent un statut de protection S. Ce statut leur permet d'obtenir une protection rapide : de séjourner en Suisse, de bénéficier d'un hébergement, de l'assurance maladie, de travailler et de scolariser leurs enfants.

Au niveau de la politique cantonale, une page spéciale sur le site de l'État de Vaud a notamment été créée, ainsi qu'une hotline téléphonique. Au niveau communal, la Ville de Morges a créé une page sur son site internet qui recense les informations pratiques pour les personnes qui souhaitent accueillir des réfugié·e·s d'Ukraine, faire un don ou informer d'une action de solidarité. La mobilisation de la population de la région est à la fois réjouissante et essentielle, dans la mesure où les prestations fédérales et cantonales sont limitées et ne concernent pas prioritairement les actions de cohésion sociale.

Une fois arrivées à Morges, les personnes migrantes font en effet face à de nombreux défis, dont apprendre une nouvelle langue, trouver un logement, recréer des repères et un cercle social. Ceux-ci sont d'autant plus compliqués si l'on prend en compte les difficultés psychiques auxquelles elles sont confrontées en ayant fui un pays en guerre. L'accès aux prestations peut parfois prendre du temps, il est important que ces personnes en situation de vulnérabilité ne se sentent pas isolées. Face à cela, la Ville pourrait jouer un rôle plus important, en offrant des prestations ciblées de soutien aux personnes réfugiées.

Dans ce contexte, par cette interpellation, le groupe PSIG pose à la Municipalité les questions suivantes :

1. Combien y a-t-il de personnes ayant fui l'Ukraine à Morges ? Comment ces personnes sont-elles logées ? Parmi elles, combien sont des femmes seules, avec des enfants ?
2. La Municipalité offrira dès ce vendredi un espace de rencontre et d'accueil hebdomadaire pour les familles ukrainiennes. Quelles autres prestations sont existantes ou envisagées par la Municipalité ? En particulier, un accompagnement dans la recherche d'emploi est-il déjà disponible ou prévu ?
3. Un problème récurrent est celui des personnes hébergées dans des familles à Morges pour une période temporaire. A l'issue de cet hébergement privé, elles sont placées par l'EVAM dans les centres disponibles qui ne peut jamais garantir un placement à Morges, même si les enfants y ont commencé l'école, ce qui engendre un déchirement supplémentaire. L'Office communal du logement pourrait-il aider ces personnes à rester à Morges ? A-t-il pensé à des mesures particulières pour trouver des logements vacants ?

Pour terminer, il est important de rappeler que ces mesures répondent à des besoins spécifiques, dans un contexte particulier. Cependant, le Parti socialiste morgien souhaite que dans la mesure du possible, nos autorités, Municipalité comme Conseil communal, réfléchissent à l'élargissement de ces prestations à l'ensemble de la population migrante.

Morges, le 1^{er} juin 2022

Pour le Groupe PSIG

Mary
Alfred
STL
Carole Kuhn
Hyacinthe
Lucy Kuhn